

## L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (incendie)

Bureaux : 1720 rue Notre-Dame

Coin St-François-Xavier, MONTREAL

RODOLPHE FORGET, Président.

J. E. OLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

## Protégez vos Glaces contre les Accidents

PAR UNE POLICE DANS LA  
COMMERCIAL BURGLARY & PLATE GLASS INSURANCE Co.  
Bâtisse New York Life, Phone, Main 2367

ISIDORE CREPEAU, Gérant,  
AGENTS DEMANDÉS

## SUN LIFE OF CANADA

AU 31 DÉCEMBRE 1908

Actif .....	\$29,238,525.51
Surplus sur tout le Passif et le Capital, Hm 3 $\frac{1}{2}$ et 3 p.c. Standard	2,596,303.96
Surplus d'après l'Étalon du Gouv.	4,118,491.91
Revenu en 1908 .....	6,949,601.98
Assurances en vigueur .....	119,517,740.89

Ecrivez au bureau-chef à Montréal pour avoir la petite  
brochure intitulée "Prosperous and Progressive."

LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES À VENDRE

## LA COMPAGNIE

## 'EQUITABLE'

D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Une des plus Fortes Compagnies locales  
ayant plus d'argent disponible en mains pour  
le total d'assurance qu'elle porte, c'est-à-dire  
que son surplus de réserve est le plus élevé.

BUREAU

160, rue ST-JACQUES - MONTREAL

S. T. WILLETT, PRÉSIDENT F. GAUTHIER, CÉRANT

## LA CANADA LIFE A PAYÉ

en 1905, aux détenteurs de polices ou  
à leurs représentants : : : : :

**\$3,272,000**

contre des paiements similaires de

**\$4,954,000**

faits par les vingt-et-une autres com-  
pagnies Canadiennes.

(ÉTABLI 1858)

The Phenix Insurance Company  
OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - \$8,719,795.33

Robert Hampson & Son, Agents,  
5 ST. JOHN STREET

## Assurances

### RÈGLEMENT DES RECLAMATIONS POUR ACCIDENTS AUX PER- SONNES

Conférence faite par Edward Williams,  
assistant gérant général et secrétaire  
de la Imperial Guarantee & Accident  
Insurance Co., devant le Insurance In-  
stitute de Toronto.

Une police d'assurance contre les acci-  
dents aux personnes est un contrat défini  
garantissant une indemnité spécifique  
pour perte de temps, de membre ou de  
vie; par conséquent, le mot "règlement"  
qui paraît en tête de cette conférence ne  
s'applique pas à un mode de régler les  
réclamations d'avance, mais plutôt à la  
fixation de la perte encourue par l'assuré  
suivant les bénéfices que lui confère sa  
police.

Les règlements faits à l'avance peu-  
vent à l'occasion être conclus dans des  
cas plus importants, lesquels règlements  
peuvent être acceptés comme satisfaisant  
l'assuré et la Compagnie; mais dans la  
pratique, cette méthode de règlement des  
réclamations ne devrait pas exister avec  
un contrat garanti.

Fixer la perte subie par l'assuré d'a-  
près les bénéfices que lui confère sa po-  
lice, de manière à ce que le réclamant  
soit parfaitement sûr que la Compagnie  
l'a traité avec justice et libéralité, est un  
des problèmes les plus difficiles que nous  
ayons à résoudre journallement. Il y a  
tant de facteurs différents avec lesquels  
il faut compter, qu'il faut mettre en ex-  
ercice des facultés exceptionnelles pour  
obtenir le résultat désiré.

Dans une conférence faite à une assem-  
blée de la International Accident Under-  
writers' Association, l'homme chargé de  
régler les réclamations pour accidents aux  
personnes fut décrit de la manière sui-  
van: "Un homme d'affaires qui connaît  
les hommes et les affaires, qui a une con-  
naissance de la nature humaine, qui est  
au courant des conditions commerciales  
et sociales, qui a la souplesse d'un diplo-  
mate, l'instruction et l'expérience d'un  
homme de loi, les connaissances anatomi-  
ques d'un médecin, les aptitudes de pé-  
nétration, de synthèse et d'analyse d'un  
détective et qui, par dessus tout, possède  
une connaissance de la question concer-  
nant les accidents dans toutes ses phases,  
pouvant par conséquent argumenter d'une  
manière aisée et familière au sujet des  
polices de chaque compagnie qui fait de  
l'assurance dans les lignes particulières  
qu'il est obligé de suivre".

C'est la description de l'homme idéal  
chargé de régler les réclamations pour

## LA "FONCIERE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
CONTRE L'INCENDIE

Capital Autorisé \$1,000,000

Bureau principal,

No 10, BOULEVARD ST-LAURENT

TARIF INDEPENDANT

J. H. L. MARCIL, Directeur Gérant.

Enfermez vos soucis de bureau dans  
votre place d'affaires pendant la nuit. Il  
pourrait arriver que le lendemain matin  
ils aient disparu.

## WESTERN ASSURANCE CO.

INCORPORÉE EN 1851

ACTIF, au-delà de - - \$3,130,384.82

Bureau Principal: TORONTO, Ont.

Hon. GEO. A. COX, Président.

W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C.,  
LL.D., Vice-Présidents.

W. B. MEIKLE, Gérant-Général.  
C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

189 rue Saint-Jacques.  
ROBT. BECKERDIKE, Gérant

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
(CONTRE L'INCENDIE)

## MANITOBA

Polices garanties par la Liverpool & London &  
Globe Insurance Company.

Pour Agences, s'adresser au Bureau-Chef:  
112 rue St. Jacques, Montréal.

Sir Edward S. CLOUSTON, Bart., Président.

J. GARDNER THOMPSON  
Directeur-Gérant.

J. W. BINNIE, Secrétaire

## METROPOLITAN

Life Assurance Co'y of New York

(Compagnie à Fonds Social)

Actif ..... \$236,927,000

Polices en vigueur au  
31 décembre 1908... 9,960,106

En 1908, la compagnie  
a émis au Canada  
des polices pour... \$16,812,000

Elle a déposé entre les  
mains du Gouver-  
nement Canadien,  
exclusivement pour  
les Canadiens..... \$5,500,000

Il y a plus de 300,000 Canadiens  
assurés dans la METROPOLITAN.